



Avis d'attribution de concession

Résultats de la procédure de marché

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel : Communauté de Communes Bretagne Romantique			Numéro national d'identification ² :
Adresse postale : 27 rue des Côteaux			
Ville : LA CHAPELLE AUX FILZMÉENS	Code NUTS : FRH03	Code postal : 35190	Pays : FRANCE
Point(s) de contact : Mme Soizic DIARD			Téléphone : (+33) 02 23 16 60 08
Courriel : s.diard@bretagneromantique.fr			Fax :
Adresse(s) internet Adresse principale : (URL) : https://bretagneromantique.fr Adresse du profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh			

I.4. Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e)
<input type="radio"/> Agence/Office national(e) ou fédéral(e)	<input type="radio"/> Organisme de droit public
<input checked="" type="checkbox"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale
	<input type="radio"/> Autre type :

I.5. Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input checked="" type="checkbox"/> Services généraux des administrations publiques	<input type="radio"/> Logement et équipements collectifs
<input type="radio"/> Défense	<input type="radio"/> Protection sociale
<input type="radio"/> Ordre et sécurité publics	<input type="radio"/> Loisirs, culture et religion
<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Éducation
<input type="radio"/> Affaires économiques et financières	<input type="radio"/> Autre activité :
<input type="radio"/> Santé	

I.6. Activité principale (dans le cas d'un avis publié par une entité adjudicatrice)

<input type="radio"/> Production, transport et distribution de gaz et de chaleur	<input type="radio"/> Services de chemin de fer
<input type="radio"/> Electricité	<input type="radio"/> Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
<input type="radio"/> Extraction de gaz et de pétrole	<input type="radio"/> Activités portuaires
<input type="radio"/> Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides	<input type="radio"/> Activités aéroportuaires
<input type="radio"/> Eau	<input type="radio"/> Autre activité :
<input type="radio"/> Services postaux	

Section II : Objet

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique AQUACIA sis à Combourg	Numéro de référence ² :
II.1.2) Code CPV principal [9][2].[6][1].[0][0].[0][0] Descripteur supplémentaire ^{1,2} [][][][][]	
II.1.3) Type de marché <input type="radio"/> Travaux <input checked="" type="radio"/> Services	
II.1.4) Description succincte : Renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique AQUACIA sis à Combourg pour une durée de 5 ans	
II.1.5) Valeur totale estimée ² Valeur hors TVA : [] Monnaie : [] Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession: <i>(si ce n'est pas précise dans les autres documents de concession)</i>	
II.1.6) Information sur les lots Ce marché est divisé en lots <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Il est possible de soumettre des offres pour <input type="radio"/> tous les lots <input type="radio"/> nombre maximal de lots: [] <input type="radio"/> un seul lot <input type="checkbox"/> Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : [] <input type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :	
II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) Valeur : 5 410 000€	

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique AQUACIA sis à Combourg pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024	Lot n° : ²
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) [][]-[][]-[][]-[][]	
II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS [F] [R] [H] [0] [3] - Lieu principal d'exécution : Commune de Combourg	
II.2.4) Description des prestations : <i>(nature et quantité des travaux ou services, ou indication des besoins et exigences)</i> Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de communes Bretagne Romantique a décidé de renouveler la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique AQUACIA pour une durée de cinq ans. La consultation est menée dans le cadre d'une procédure ouverte en application de la jurisprudence issue de l'arrêt CE, 15 décembre 2006, Corsica Ferries, req. n° 298618 et implicitement validée par l'article R. 3123-14 du code de la commande publique.	

II.2.5) Critères d'attribution

Les critères sont hiérarchisés

Critère n°1 : La qualité du service rendu aux usagers et le dynamisme du service d'exploitation proposé en relation avec l'identité du territoire

- L'organisation de l'accueil des scolaires de tout degré ;
- La cohérence du planning d'ouverture et d'occupation proposée : optimisation des fréquentations et des accueils de publics différents ;
- Le programme d'activités et d'animations ;
- Les actions de communication, de promotion et de concertation avec le Délégant ;
- La coordination avec les clubs et associations.

Critère n°2 : L'économie globale de la convention et l'équilibre financier de la proposition

- La politique tarifaire applicable aux différentes catégories d'usagers ;
- La pertinence économique et financière des hypothèses de fréquentation ;
- La cohérence des comptes de résultat prévisionnels d'exploitation sur la durée du contrat ;
- L'appréciation des participations publiques sur la durée du contrat ;
- La robustesse des engagements juridiques appréciée à partir du niveau d'acceptation, d'amélioration ou de dégradation du projet de contrat, et notamment en cas de circonstances exceptionnelles.

Critère n°3 : L'organisation opérationnelle des moyens (humains et matériels) pour assurer l'exploitation de l'équipement dans le cadre du périmètre délégué

- Les conditions managériales et sociales de la reprise des agents publics ;
- Les effectifs évalués et nécessaires à l'exécution du service et la qualité de la démonstration du bon dimensionnement pour assurer le service ;
- La gestion proposée des interfaces relatives aux modalités d'entretien et de maintenance des équipements, installations, et matériels intégrés dans le périmètre de la délégation.
- Les mesures envisagées pour assurer les obligations de sécurité et d'hygiène de l'exploitation.

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : **60**

II.2.13) Information sur les Fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne Oui Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Forme de la procédure

- Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession
 Procédure d'attribution sans publication préalable

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) ¹⁶

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics Oui Non

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

La commission DSP s'est réunie régulièrement pour examiner l'admissibilités des candidatures et formuler un avis sur les offres remises avant que des négociations soient engagées par l'autorité habilitée.

Trois candidats ont été admissibles et l'autorité habilitée a fait le choix d'engager des négociations avec les trois candidats en suivant l'avis formulé sur les offres par la commission DSP.

En application des dispositions du code de la commande publique, les offres ont été classées en application des critères hiérarchisés et le contrat a été attribué à l'offre du soumissionnaire présentant le meilleur avantage économique global en application de l'article L. 3124-5 du code de la commande publique.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S: [2][0][2][3]/S [0][8][9]-[2][7][0][8][0][4]

(Un des suivants: Avis de concession; Avis en cas de transparence ex ante volontaire)

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires :

--

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel : Tribunal administratif de RENNES		
Adresse postale : 3, Contour de la Motte - CS 44416		
Ville : RENNES	Code postal : 35044	Pays : FRANCE
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr		Téléphone : (+33) 02 23 21 28 28
Adresse internet : http://rennes.tribunal-administratif.fr		Fax : (+33) 02 99 63 56 84
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation ²		
Nom officiel : Tribunal administratif de RENNES		
Adresse postale : 3, Contour de la Motte - CS 44416		
Ville : RENNES	Code postal : 35044	Pays : FRANCE
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr		Téléphone : (+33) 02 23 21 28 28
Adresse internet : http://rennes.tribunal-administratif.fr		Fax : (+33) 02 99 63 56 84
VI.4.3) Introduction de recours		
Précisions concernant les délais d'introduction de recours : ,,		
Cf. éléments avis paru au BOAMP :		
Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES		
Téléphone : (+33) 02 23 21 28 28 – Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr – Fax : (+33) 02 99 63 56 84		
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours ²		
Tribunal administratif de RENNES		
Adresse postale : 3, Contour de la Motte - CS 44416		
Ville : RENNES	Code postal : 35044	Pays : FRANCE
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr		Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28
Adresse internet : http://rennes.tribunal-administratif.fr		Fax : (+33) 2 99 63 56 84

VI.5) Date d'envoi du présent avis à compléter

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ Répéter autant de fois que nécessaire

² Le cas échéant

⁷ Informations obligatoires non destinées à être publiées

¹⁶ Seulement pour les concessions de travaux